

Paraît chaque mois
Abonnement annuel :
190 francs suisses
Fascicule mensuel :
24 francs suisses

Genève
2^e année – N° 12
Décembre 1996

(La Propriété industrielle
112^e année – N° 12)

(Le Droit d'auteur
109^e année – N° 12)

La Propriété industrielle et le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI

Comité du budget de l'OMPI. Quinzième session; Comité des locaux de l'OMPI.
Sixième session (Genève, 9-11 septembre 1996)..... 388

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Convention OMPI. Adhésions : Érythrée, Népal, Oman..... 389

Convention de Berne. Adhésion : Cuba..... 389

Arrangement de La Haye. Acte de La Haye (1960) et Acte (complémentaire) de
Stockholm (1967). Adhésion : Bulgarie..... 390

Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Ratification : Yougoslavie 390

ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OMPI

Comité d'experts sur les marques notoires. Deuxième session (Genève, 28-31 octo-
bre 1996)..... 390

SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)..... 392

Union de Madrid..... 393

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI

Groupe d'experts (Genève, 18 septembre 1996)..... 394

Autres activités..... 394

(Suite du sommaire au verso)

OMPI 1996

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Afrique.....	394
Amérique latine et Caraïbes.....	396
Asie et Pacifique.....	398
Pays arabes.....	400
Coopération pour le développement (en général).....	402
Médailles de l'OMPI.....	403

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ.....

404

CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC D'AUTRES PAYS ET AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....

405

NOUVELLES DIVERSES.....

408

PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'OMPI.....

408

CALENDRIER DES RÉUNIONS.....

409

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)

Note de l'éditeur

CUBA

Résolution n° 66/96 du Ministre des sciences, des techniques et de l'environnement portant mise en vigueur du Règlement d'application du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dans la République de Cuba (du 15 juillet 1996) [Extraits].....

Texte 2-003

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Code des États-Unis d'Amérique, Titre 17 — Droit d'auteur (extraits) — Chapitre 9, Protection des microplaquettes semi-conductrices (loi de 1984 sur la protection des microplaquettes semi-conductrices [titre III de la loi 98-620 du 8 novembre 1984, modifié en dernier lieu par la loi 102-563 du 28 octobre 1992]) (*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*).....

Texte 1-001

SUISSE

Loi fédérale sur les brevets d'invention (Loi sur les brevets, LBI) (du 25 juin 1954, modifiée en dernier lieu le 24 mars 1995) (*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*) Texte 2-001

Ordonnance relative aux brevets d'invention (Ordonnance sur les brevets, OBI) [du 19 octobre 1977, modifiée en dernier lieu le 25 octobre 1995] (*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*) Texte 2-002

Index cumulatif des lois et traités de propriété industrielle (textes législatifs publiés en encart dans les fascicules de *La Propriété industrielle* de février 1976 à décembre 1994 et dans les fascicules de *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur* de janvier 1995 à décembre 1996) (Cet index remplace celui publié précédemment en JANVIER 1996.)

**LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS
(ENCART)**

Note de l'éditeur

ESPAGNE

Texte codifié de la loi sur la propriété intellectuelle, qui énonce, précise et harmonise les dispositions légales en vigueur dans ce domaine (approuvé par le décret royal n° 1/1996 du 12 avril 1996) [*Feuille de remplacement*] Texte 1-01

GRÈCE

Droit d'auteur, droits voisins et questions culturelles (loi n° 2121/1993, modifiée en dernier lieu par la loi n° 2435 du 2 août 1996) Texte 2-01

Index cumulatif des lois et traités de droit d'auteur et de droits voisins (textes législatifs publiés en encart dans les fascicules du *Droit d'auteur* de janvier 1980 à décembre 1994 et dans les fascicules de *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur* de janvier 1995 à décembre 1996) (Cet index remplace celui publié précédemment en JANVIER 1996.)

Organes directeurs de l'OMPI

Comité du budget de l'OMPI

Quinzième session

Comité des locaux de l'OMPI

Sixième session

(Genève, 9-11 septembre 1996)

La quinzième session du Comité du budget et la sixième session du Comité des locaux de l'OMPI se sont tenues conjointement, à Genève, du 9 au 11 septembre 1996. Les 23 États suivants, membres du Comité du budget, du Comité des locaux ou de ces deux comités de l'OMPI, étaient représentés à cette session commune : Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Japon, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Suisse, Uruguay. Les 30 États suivants, membres de l'OMPI mais non membres du Comité du budget ni du Comité des locaux, étaient représentés par des observateurs : Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Espagne, Ghana, Irak, Italie, Kenya, Lettonie, Lituanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Portugal, République de Corée, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Venezuela et Zimbabwe.

Les deux comités ont étudié l'avis et rapport d'un expert indépendant sur les besoins de l'OMPI en locaux supplémentaires et un mémorandum du directeur général consacré à la construction sur la "parcelle Steiner". Ils ont formulé deux recommandations à l'intention de l'Assemblée générale : premièrement, que le Bureau international organise un concours international d'architecture pour la construction d'un bâtiment sur la parcelle Steiner, étant entendu que le concours et ses résultats ne préjugeraient en aucune manière toute décision qui serait prise par les deux comités ou par les organes directeurs pour répondre aux besoins de locaux de l'OMPI; deuxièmement, que le directeur général nomme un consultant indépendant choisi par la présidente des deux comités, qui serait chargé de recenser les différents choix possibles en matière de location, d'achat et de construction à Genève qui pourraient répondre aux besoins de l'OMPI en locaux et en installations de conférence, d'analyser ces possibilités et de faire rapport à leur sujet.

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI

Convention OMPI

Adhésions

ÉRYTHRÉE

Le Gouvernement de l'Érythrée a déposé, le 20 novembre 1996, son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Ladite convention entrera en vigueur, à l'égard de l'Érythrée, le 20 février 1997.

Notification OMPI n° 189, du 20 novembre 1996.

NÉPAL

Le Gouvernement du Népal a déposé, le 4 novembre 1996, son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Ladite convention entrera en vigueur, à l'égard du Népal, le 4 février 1997.

Notification OMPI n° 187, du 5 novembre 1996.

OMAN

Le Gouvernement d'Oman a déposé, le 19 novembre 1996, son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Ladite convention entrera en vigueur, à l'égard d'Oman, le 19 février 1997.

Notification OMPI n° 188, du 19 novembre 1996.

Convention de Berne

Adhésion

CUBA

Le Gouvernement de Cuba a déposé, le 20 novembre 1996, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979, avec la déclaration selon laquelle Cuba invoque le bénéfice de la faculté prévue par l'article II et de celle prévue par l'article III de l'annexe de ladite convention.

Ledit instrument d'adhésion contient également la déclaration suivante :

"Le Gouvernement de la République de Cuba ne se considère pas comme lié par les dispositions de l'alinéa 1) de l'article 33 de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, en vertu duquel la Cour internationale de Justice peut avoir compétence pour résoudre tout différend entre deux ou plusieurs pays concernant l'interprétation ou l'application de la convention." (*Traduction*)

La Convention de Berne, dans sa version révisée, entrera en vigueur, à l'égard de Cuba, le 20 février 1997. À cette même date, Cuba deviendra aussi membre de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Union de Berne), instituée par la Convention de Berne.

Notification Berne n° 176, du 20 novembre 1996.

Arrangement de La Haye

Acte de La Haye (1960) et Acte (complémentaire) de Stockholm (1967)

Adhésion

BULGARIE

Le Gouvernement de Bulgarie a déposé, le 11 novembre 1996, son instrument d'adhésion à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels du 6 novembre 1925, tel que révisé à La Haye le 28 novembre 1960 ("Acte de la Haye (1960)"), et complété à Stockholm le 14 juillet 1967 ("Acte (complémentaire) de Stockholm (1967)") et modifié le 28 septembre 1979.

La Bulgarie n'était pas jusqu'alors membre de l'Union pour le dépôt international des dessins et modèles industriels ("Union de La Haye"), fondée par l'Arrangement de La Haye.

L'Acte de La Haye (1960) entrera en vigueur, à l'égard de la Bulgarie, le 11 décembre 1996. À

la même date, la Bulgarie sera liée par les articles 1 à 7 de l'Acte (complémentaire) de Stockholm (1967) et deviendra membre de l'Union de La Haye.

Notification La Haye n° 39, du 11 novembre 1996.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Ratification

YUGOSLAVIE

Le Gouvernement de Yougoslavie a déposé, le 1^{er} novembre 1996, son instrument de ratification du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970.

Ledit traité entrera en vigueur, à l'égard de la Yougoslavie, le 1^{er} février 1997.

Notification PCT n° 115, du 4 novembre 1996.

Activités normatives de l'OMPI

Comité d'experts sur les marques notoires

Deuxième session (Genève, 28-31 octobre 1996)¹

Les 54 États membres suivants de l'OMPI ou de l'Union de Paris étaient représentés à la session : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil, Brunéi Darussalam, Canada, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne,

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie,

¹ Pour la note sur la session précédente, voir *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur*, 1996, pages 60 et 61.

Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine. Les Communautés européennes (CE) étaient aussi représentées. Un représentant du Bureau Benelux des marques (BBM) a pris part à la session en qualité d'observateur. Des représentants de 17 organisations non gouvernementales ont pris part à la session en qualité d'observateurs. Le comité d'experts a examiné des *projets de dispositions* visant à améliorer la protection des marques notoires. La question de savoir si ces projets de dispositions seront adoptés sous la forme d'une recommandation de l'Assemblée générale de l'OMPI ou de l'Assemblée de l'Union de Paris ou sous la forme d'un instrument international tel qu'un protocole relatif au Traité sur le droit des marques (TLT) est restée ouverte. Il a été entendu qu'il faudrait attendre, pour examiner à fond cette question, qu'un accord suffisant se soit dégagé quant à la teneur des dispositions proposées.

Une large majorité des délégations et des représentants ayant le statut d'observateur

i) s'est déclarée favorable à une définition large de la protection des marques notoires qui ne soit pas limitée aux marques en conflit mais couvre aussi les noms commerciaux et les symboles, emblèmes ou logos utilisés dans le monde des affaires;

ii) a estimé que l'usage de la marque notoire dans le pays où la protection est revendiquée ne doit pas être une condition de la protection.

En ce qui concerne le territoire sur lequel la marque doit être notoire et les personnes par lesquelles la marque doit être notoirement connue, il a été admis que la connaissance de la marque dans le secteur concerné du public et la connaissance de la marque sur le territoire sur lequel elle doit être protégée devaient suffire, sans toutefois exclure la prise en considération de facteurs externes audit territoire.

En ce qui concerne les critères qui doivent être pris en considération pour déterminer si une marque doit être protégée en tant que marque notoire, il a été souligné qu'il importait de tenir compte non seulement de la publicité faite à l'échelle locale, mais aussi de celle qui est faite à l'échelle mondiale. Il a également été proposé d'ajouter un critère qui viserait à mesurer le caractère distinctif, inhérent ou acquis, de la mar-

que. La suggestion a aussi été faite de tenir compte, pour déterminer si une marque est notoire ou non, de l'étendue de son enregistrement dans le monde et des décisions de justice favorables dont elle a bénéficié.

En ce qui concerne le contenu de la protection, plusieurs délégations ont rappelé qu'une marque notoire ne doit être protégée qu'à partir du moment où elle devient notoire et uniquement pendant la période où elle est considérée comme notoire, et que ce point devait être expressément mentionné dans le projet. Il a toutefois été relevé que chaque pays devait être libre d'accorder une protection aux marques notoires sur la base de critères moins sévères.

La majorité des délégations qui se sont exprimées sur la question du refus d'enregistrement ont relevé que la tâche consistant à déterminer si une marque est notoire ne devait pas être mise à la charge des offices alors que beaucoup d'entre eux n'ont pas les ressources nécessaires pour apprécier la notoriété d'une marque ou réunir des preuves concluantes à cet effet. Des représentants d'organisations ayant le statut d'observateur ont néanmoins considéré que les demandes d'enregistrement de marques qui sont de toute évidence en conflit avec des marques notoires devraient, en toute hypothèse, être systématiquement refusées. Il a par ailleurs été suggéré que l'on étudie la possibilité de n'obliger les offices à déterminer *ex officio* si une marque est notoire que lorsqu'aucune procédure d'opposition n'est prévue.

En ce qui concerne la procédure d'invalidation et l'interdiction d'usage, la quasi-unanimité des délégations et représentants d'organisations ayant le statut d'observateur s'est déclarée en faveur du maintien du délai de cinq ans prévu à l'article 6bis.2) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et plusieurs délégations ont suggéré de retenir la possibilité de prévoir un délai pour présenter une demande d'interdiction d'usage, comme le permet la deuxième phrase dudit article.

Il est prévu de convoquer le comité d'experts pour une troisième session qui devrait se tenir au cours du second semestre de 1997, en vue de l'examen d'un nouveau projet de dispositions.

Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT

Algérie. En septembre 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'éventuelle adhésion de l'Algérie au PCT.

Brésil. En septembre 1996, M. Américo Puppim, président de l'Institut national de la propriété industrielle, a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet du PCT.

Indonésie. En septembre 1996, M. Sumarjato Kayatmo, directeur général du droit d'auteur, des brevets et des marques, s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'éventuelle adhésion de l'Indonésie au PCT.

Japon. En septembre 1996, trois magistrats des tribunaux de première et de deuxième instance de Tokyo, spécialisés dans les questions de propriété intellectuelle, se sont rendus à l'OMPI, où des fonctionnaires de l'Organisation leur ont présenté un exposé sur le PCT.

Malaisie. En septembre 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'éventuelle adhésion de la Malaisie au PCT.

Royaume-Uni. En septembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le PCT lors d'un séminaire consacré à ce traité, organisé à Londres par une société spécialisée dans l'organisation de conférences. Ce séminaire réunissait 24 participants, administrateurs de brevets ou conseils en brevets, venant pour la plupart d'entreprises et de cabinets juridiques.

Thaïlande. En septembre 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, du projet d'adhésion de la Thaïlande au PCT.

Afro-Asian Legal Consultative Committee. En septembre 1996, un haut fonctionnaire du secrétariat de ce comité a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet du PCT et des avantages qu'il présente pour les pays en développement.

China Patent Agency (Hong Kong) Ltd. En septembre 1996, deux représentants de cette société se sont rendus au siège de l'OMPI, où un aperçu complet des opérations menées au titre du PCT leur a été donné.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OAPI s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de certaines questions relatives au PCT.

Informatisation

États-Unis d'Amérique. En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une réunion du groupe de travail trilatéral Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO)/Office japonais des brevets (JPO)/Office européen des brevets (OEB) sur les aspects juridiques des enregistrements électroniques, organisée par l'USPTO à Washington; il a aussi eu des entretiens au sujet du PCT avec des fonctionnaires de la division internationale PCT de cet office.

Office européen des brevets (OEB). En septembre 1996, cinq fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion du groupe de travail technique OMPI/OEB, organisée par l'OEB à La Haye. Les discussions ont porté, en particulier, sur la coopération en matière de transmissions électroniques des documents de priorité et sur la mise au point du logiciel de dépôt électronique EASY (Electronic Application SYstem).

En septembre 1996 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OEB à Munich de diverses questions relatives au PCT, notamment d'éventuelles modifications à apporter au système du PCT.

Union de Madrid

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid

Afrique du Sud. En septembre 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des avantages que présente pour l'Afrique du Sud l'adhésion au système de Madrid.

Brésil. En septembre 1996, M. Américo Puppim, président de l'Institut national de la propriété industrielle, s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des avantages que présente pour le Brésil l'adhésion à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au protocole y relatif ("système de Madrid").

Indonésie. En septembre 1996, M. Sumarjato Kayatmo, directeur général du droit d'auteur, des brevets et des marques, s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des avantages que présente pour l'Indonésie l'adhésion au système de Madrid.

Libéria. Fin septembre et début octobre 1996, M. George S. Dunor, ministre adjoint, chargé du Bureau des archives, des brevets, des marques et du droit d'auteur, et un autre fonctionnaire national se sont rendus à l'OMPI pour suivre une formation aux procédures administratives et à la collecte de données selon le système de Madrid

(le Libéria a adhéré à l'Arrangement de Madrid le 25 décembre 1995).

Norvège. En septembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur le Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au protocole y relatif lors d'un séminaire consacré au Protocole de Madrid, organisé à Oslo par l'Office norvégien des brevets et suivi par environ 45 mandataires et conseils en marques. Ces fonctionnaires de l'OMPI ont également donné un cours de formation sur le système de Madrid à une vingtaine de fonctionnaires de l'office, principalement des examinateurs.

Royaume-Uni. En septembre 1996, un consultant de l'OMPI, ressortissant du Royaume-Uni, a fait un exposé sur le Protocole de Madrid lors d'une conférence sur l'enregistrement des marques à l'échelon communautaire et international, organisée à Londres par une société privée spécialisée dans l'organisation de conférences.

Informatisation

Bureau Benelux des marques (BBM). En septembre 1996, le directeur du BBM, M. Pierre J.V. Rome, s'est rendu à l'OMPI où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet des communications électroniques entre le BBM et l'OMPI.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Groupe d'experts

(Genève, 18 septembre 1996)

Le 18 septembre 1996, un groupe d'experts s'est réuni au siège de l'OMPI, à Genève, pour réviser le projet de règlement de l'OMPI applicable à la procédure facultative qui permettra d'obtenir en urgence des mesures provisoires et conservatoires. Le groupe d'experts se composait des quatre personnes suivantes : M. Marc Blessing, président de l'Association suisse de l'arbitrage (ASA), M. Gerold Herrmann, secrétaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), à Vienne, M. Jan Paulsson, vice-président de la Cour d'arbitrage international de Londres (LCIA) et M. Albert Jan van den Berg, vice-président de l'Institut néerlandais d'arbitrage (NAI). Avec la nouvelle procédure envisagée, c'est une modalité supplémentaire d'arbitrage qui serait ouverte aux parties, à titre facultatif, dans le cadre du règle-

ment d'arbitrage de l'OMPI. Le projet de règlement relatif à cette procédure d'urgence sera soumis au Conseil d'arbitrage de l'OMPI, pour avis, en novembre 1996.

Autres activités

Royaume-Uni. En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités de médiation de l'OMPI et sur le rôle de la médiation dans la solution des litiges en matière de brevets lors d'un séminaire consacré aux litiges de ce type dans les années 1990, organisé à Birmingham par un cabinet privé de conseils en brevets à l'intention de conseils en brevets et de représentants d'entreprises britanniques. Il a également parlé des activités d'arbitrage de l'OMPI lors d'une réunion du Club international de l'arbitrage qui avait lieu à Londres et qui rassemblait une quarantaine de personnes, principalement des juristes et des spécialistes des brevets sur le plan international.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Cours de formation, séminaires et réunions

Réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Afrique (Genève). L'OMPI a organisé cette réunion, qui s'est tenue le 20 septembre 1996 à Genève, pour permettre aux pays concernés de procéder à un échange de vues en prévi-

sion de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui aura lieu à Genève en décembre 1996. Ont participé à cette réunion des participants des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Jordanie, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Namibie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Swaziland, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

Cours OMPI d'introduction à la propriété industrielle pour l'Afrique (Kenya). Ce cours, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement kényen, s'est tenu à Nairobi du 11 au 20 septembre 1996. Il a été suivi par 15 fonctionnaires nationaux venant des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Lesotho, Malawi, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe, ainsi que par 50 participants venant des administrations, des universités ou centres de recherche et des entreprises du Kenya. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant de la Suède, du Zimbabwe, du Bureau Benelux des marques (BBM), de l'Office européen des brevets (OEB) et de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), ainsi que par quatre fonctionnaires de l'OMPI. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Madagascar). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement malgache, s'est tenu à Antananarivo du 18 au 20 septembre 1996. Il a été suivi par plus de 200 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un mauricien, l'autre suisse, par un expert de Madagascar et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Au programme de ce séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Botswana. En septembre 1996, le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Botswana a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI dans ce pays.

Côte d'Ivoire. En septembre 1996, un consultant burkinabé de l'OMPI s'est rendu à Abidjan

pour aider à installer au Bureau ivoirien du droit d'auteur un logiciel permettant l'automatisation des procédures de répartition des redevances.

Gambie. En septembre 1996, Mme Isatou Combeh Njai, directrice générale de l'enregistrement, s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des modifications que la Gambie se propose d'apporter à sa législation en matière de propriété industrielle et de la modernisation du système national d'enregistrement des marques.

Kenya. En septembre 1996, Mme Norah K. Olembo, directrice de l'Office kényen de la propriété industrielle, a rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels elle s'est entretenue de questions de coopération, en particulier d'un projet à moyen terme, financé par l'OMPI, visant à renforcer le système de propriété industrielle du pays.

Lesotho. En septembre 1996, Mme 'Nyalleng 'Mabakuena Pii, directrice générale de l'enregistrement, a rencontré à Genève des fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels elle s'est entretenue de questions de coopération, en particulier du renforcement, par l'informatisation et la formation, du système de propriété industrielle de son pays.

Malawi. En septembre 1996, M. Mzondi H. Chirambo, directeur général de l'enregistrement, a rencontré à Genève des fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de questions d'intérêt mutuel, en particulier de l'organisation d'un séminaire national sur l'application de la législation en matière de propriété industrielle qui aura lieu dans le pays en 1997.

Nigéria. En septembre 1996, M. Moses F. Ekpo, directeur général de l'Office nigérian du droit d'auteur, a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la coopération entre l'Institut nigérian du droit d'auteur qui vient d'être créé et l'OMPI.

Swaziland. En septembre 1996, Mme B. S. Shongwe, directrice générale par intérim de l'enregistrement, a rencontré à Genève des fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels elle s'est entretenue de questions de coopération, en particulier du renforcement, par l'informatisation et la

formation, du système de propriété industrielle de son pays.

Togo. En septembre 1996, M. Koakou Ata Kato, responsable de la Structure nationale de la propriété industrielle, s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions de coopération, en particulier de l'éventuelle organisation dans le pays, en 1997, d'un séminaire sous-régional à l'intention des agents de brevets et des mandataires en marques.

Zambie. En septembre 1996, M. George Kapelwa Lipimile, directeur par intérim de l'enregistrement des brevets, des marques, des sociétés et des noms commerciaux, a rencontré à Genève des fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de questions de coopération.

Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). En septembre 1996,

un fonctionnaire national malawien a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'organisation à Lilongwe, en novembre 1996, d'un séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des États membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En septembre 1996, M. Faouly Bangoura, directeur de la propriété intellectuelle à l'OAPI, s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la coopération entre les deux organisations.

Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En septembre 1996, M. Anderson Ray Zikonda, directeur général de l'ARIPO, a rencontré à Genève le directeur général de l'OMPI, avec lequel il s'est entretenu de questions d'intérêt mutuel.

Amérique latine et Caraïbes

Cours de formation, séminaires et réunions

Réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes (Genève). L'OMPI a organisé cette réunion, qui s'est tenue le 20 septembre 1996 à Genève, pour permettre aux pays concernés de procéder à un échange de vues en prévision de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui aura lieu à Genève en décembre 1996. Ont participé à cette réunion des représentants des pays suivants : Argentine, Brésil, Colombie, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou.

Séminaire national OMPI/Bolivie sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) (Bolivie). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement bolivien, s'est tenu à La Paz les 11 et 12 septembre 1996. Il a réuni environ 80 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de

l'OMPI, ressortissants l'un du Chili et l'autre du Mexique, par un fonctionnaire de l'OMPI et par un expert de Bolivie.

Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle (Guyana). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement guyanien, s'est tenu à Georgetown les 12 et 13 septembre 1996. Il a été suivi par environ 120 participants venant des secteurs public et privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, ressortissants l'un de l'Argentine et l'autre des États-Unis d'Amérique, par deux fonctionnaires de l'OMPI et par un expert du Guyana. Au programme du séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Argentine. En septembre 1996, Mme Norma Susana Félix, présidente du Directoire de l'Institut national de la propriété industrielle, a rencontré à Genève le directeur général et

d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels elle s'est entretenue des activités de coopération prévues dans le domaine de la propriété industrielle pour 1997.

Bolivie. En septembre 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

Brésil. En septembre 1996, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB a dispensé une formation au personnel de l'Institut national de la propriété industrielle, à Rio de Janeiro, en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine des programmes d'ordinateur.

Chili. En septembre 1996, M. Rafael Lorenzini Paci, chef du Département de la propriété industrielle, s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'activités de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

Colombie. En septembre 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de coopération prévues pour 1997 dans le domaine de la propriété industrielle.

Mexique. En septembre 1996, M. Jorge Amigo Castañeda, directeur général de l'Institut mexicain de la propriété industrielle, a rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu des activités de coopération que l'Organisation mènera en 1997 avec le Mexique en vue d'améliorer les opérations de cet institut et d'en poursuivre l'informatisation.

Pérou. En septembre 1996, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Lima pour dispenser une formation au personnel de l'Institut national de protection de la concurrence et de la propriété intellectuelle (INDECOPI) en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la mécanique. Cette mission était financée par l'OEB.

République dominicaine. En septembre 1996, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant un projet de loi de propriété intellectuelle. Ces observations font référence aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Trinité-et-Tobago. En septembre 1996, un consultant mexicain de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain pour donner des conseils au personnel de l'Office de la propriété intellectuelle concernant la mise en place de services d'information en matière de propriété industrielle. Cette mission était financée au titre du projet national de modernisation et de renforcement du système de propriété industrielle.

En septembre 1996 également, Mme Kamla Persad-Bissessar, ministre des affaires juridiques de Trinité-et-Tobago, et un autre fonctionnaire national ont rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels ils se sont entretenus de l'application des cinq nouvelles lois récemment promulguées par le gouvernement et qui portent respectivement sur les brevets, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, les circuits intégrés et la protection contre la concurrence déloyale. Il a en outre été question, lors de cet entretien, de l'organisation d'un séminaire sur la nouvelle législation en matière de propriété industrielle.

Uruguay. En septembre 1996, Mme Rosario Lagarmilla, Directrice technique de la Direction nationale de la propriété industrielle, s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités de coopération que l'Organisation mènera en 1997 avec l'Uruguay dans le domaine de la propriété industrielle.

En septembre 1996 également, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives au projet de loi sur les inventions, les modèles d'utilité et les dessins et modèles industriels. Ces observations font référence aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Réunion de consultation régionale de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins à l'intention des pays en développement d'Asie et du Pacifique (Genève). L'OMPI a organisé cette réunion, qui s'est tenue le 20 septembre 1996 à Genève, pour permettre aux pays concernés de procéder à un échange de vues en prévision de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui aura lieu à Genève en décembre 1996. Ont participé à cette réunion des représentants des pays suivants : Bangladesh, Brunéi Darussalam, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines, République de Corée, Singapour, Thaïlande.

Séminaire régional OMPI/ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (Philippines). Ce séminaire, organisé par l'OMPI conjointement avec l'OEB, dans le cadre du programme CE (Communautés européennes)–ANASE pour les brevets et les marques et en coopération avec le Bureau philippin des brevets, des marques et du transfert des techniques, s'est tenu à Manille du 2 au 4 septembre 1996. Il a été suivi par 16 participants venant du Brunéi Darussalam, d'Indonésie, de Malaisie, de Singapour, de Thaïlande et du Viet Nam, ainsi que par 38 participants venant des administrations, des entreprises, des milieux judiciaires, des universités et des institutions de recherche du pays. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI, l'un allemand, les trois autres ressortissants du Royaume-Uni, par trois des participants, ressortissants respectivement de Malaisie, des Philippines et de Singapour, et par un fonctionnaire de l'OMPI.

Séminaire national OMPI/Administration nationale du droit d'auteur de la Chine (NCAC) sur la sanction du droit d'auteur et des droits voisins (Chine). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en coopération avec la NCAC s'est tenu à Chengdu du 4 au 6 septembre 1996. Il a rassemblé 110 magistrats et fonctionnaires du droit d'auteur de rang élevé venus de diverses provinces, municipalités et régions autonomes de la

Chine. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant respectivement du Japon, du Royaume-Uni, de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI. Les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC figuraient au nombre des sujets traités.

Séminaire national de l'OMPI sur la sanction du droit d'auteur et des droits voisins (Inde). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement indien, s'est tenu à Mumbai les 9 et 10 septembre 1996. Il a été suivi par une cinquantaine de participants venant principalement des industries cinématographiques et musicales. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant respectivement du Royaume-Uni, de la CISAC et de l'IFPI, par un intervenant local et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Au programme du séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur la sanction du droit d'auteur et des droits voisins (Inde). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement indien, s'est tenu à Bangalore les 12 et 13 septembre 1996. Il a été suivi par une cinquantaine de participants venant des secteurs public et privé du pays. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant respectivement du Royaume-Uni, de la CISAC et de l'IFPI, par un intervenant local et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Au programme du séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Quatrième réunion de consultation OMPI/ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle (Genève). Cette réunion, organisée par l'OMPI, s'est tenue au siège de l'Organisation, à Genève, le 16 septembre 1996. Tous les pays membres de l'ANASE (Brunéi Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam) y étaient représentés par leur représentant permanent et par des diplomates en poste à

leur mission permanente à Genève. Le directeur général a pris part aux débats, ainsi que d'autres fonctionnaires de l'OMPI. Les participants ont passé en revue les activités menées de septembre 1995 à août 1996 par l'OMPI, seule ou conjointement avec des pays membres de l'ANASE ou avec le secrétariat de l'ANASE, et ils ont établi le plan des activités à mener de septembre 1996 à août 1997.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Bangladesh. En septembre 1996, M. Akhtar Aki, secrétaire du Ministère de l'industrie, a rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI avec lesquels il s'est entretenu des activités futures de coopération entre son pays et l'OMPI, en particulier de la mise en œuvre d'un projet à moyen terme, financé par l'OMPI, visant l'amélioration de l'administration nationale de la propriété industrielle.

Bhoutan. En septembre 1996, un consultant indien de l'OMPI s'est rendu à Thimbu pour donner des conseils sur la création au Bhoutan d'un service d'enregistrement des marques, dans le cadre du projet à moyen terme, financé par l'OMPI, visant la modernisation de l'administration de la propriété industrielle dans le pays.

Brunéi Darussalam. En septembre 1996, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet d'activités futures d'assistance de l'OMPI, visant en particulier le renforcement de l'administration des marques.

Inde. En septembre 1996, trois fonctionnaires de l'Indian Performing Rights Society (IPRS) se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'activités de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, en particulier concernant la sanction des droits.

En septembre 1996 également, M. Pronab Ranjan Dasgupta, secrétaire de la Direction de l'éducation au Ministère de la mise en valeur des ressources humaines, et M. Piyush G. Mankad,

secrétaire du Département du développement industriel au Ministère de l'industrie, ont rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels ils se sont entretenus de l'éventuelle adhésion de l'Inde à des traités administrés par l'OMPI et ont fait le point sur les deux projets nationaux financés par le PNUD qui ont trait respectivement à l'information en matière de brevets et à l'administration des marques.

En septembre 1996 encore, deux consultants de l'OMPI, l'un français et l'autre ressortissant du Royaume-Uni, ont présenté des exposés lors de quatre séminaires consacrés à la protection des inventions biotechnologiques, organisés par le Conseil de la recherche scientifique et industrielle et par le Département de la biotechnologie du Ministère indien des sciences et de la technologie, qui ont eu lieu du 13 au 20 septembre 1996 dans les villes suivantes : Chandigarh, Calcutta, Pune et Hyderabad.

Indonésie. En septembre 1996, M. Sumarjato Kayatmo, directeur général du droit d'auteur, des brevets et des marques, a rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de questions d'intérêt mutuel, en particulier de la révision en cours de la législation en matière de propriété intellectuelle, de la valorisation des ressources humaines, des mesures de sanction des droits et de la poursuite de l'automatisation de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques.

Iran (République islamique d'). En septembre 1996, M. Syed Reza Zavareie, directeur adjoint au Ministère de la justice et chef de l'Organisation d'enregistrement des actes et de la propriété intellectuelle et industrielle, a rencontré à Genève le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, avec lesquels il s'est entretenu de l'organisation d'un séminaire national consacré aux traités administrés par l'OMPI et à l'Accord sur les ADPIC, ainsi que de l'éventuelle prolongation du projet national, financé par le PNUD, visant la modernisation de l'administration de la propriété industrielle en Iran.

En septembre 1996 aussi, M. Nosratollah Dousti, directeur général de l'Office d'enregistrement des sociétés et de la propriété industrielle à l'Organisation d'enregistrement des actes et de la propriété intellectuelle et indus-

trielle, ainsi que d'autres fonctionnaires nationaux, se sont entretenus à Genève avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités futures de l'OMPI en Iran.

Malaisie. En septembre 1996, six fonctionnaires de la Division de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce intérieur et de la consommation se sont rendus à l'Organisation australienne de la propriété industrielle, à Canberra, pour un stage d'étude de deux semaines consacré à l'administration des marques. Ce stage était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En septembre 1996 également, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'aide que l'Organisation va continuer d'apporter au pays en ce qui concerne la protection des dessins et modèles industriels, la révision de la législation, la poursuite de l'informatisation de la Division de la propriété intellectuelle, et de l'adhésion de la Malaisie à plusieurs traités administrés par l'OMPI.

Mongolie. En septembre 1996, M. Chinbat Namjil, directeur de l'Office mongol des brevets, et un autre fonctionnaire national se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'éventuelle assistance de l'Organisation à

l'Office mongol de la propriété intellectuelle, qui vient d'être créé.

République de Corée. En septembre 1996, M. Chung Hae Joo, directeur de l'Office coréen de la propriété industrielle, et d'autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des préparatifs de différents séminaires qui vont être organisés dans ce pays.

République populaire démocratique de Corée. En septembre 1996, sept fonctionnaires de l'Office des inventions de la République populaire démocratique de Corée se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude, à l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande, à Helsinki. Ce voyage était organisé par l'OMPI dans le cadre du projet national de modernisation du système de propriété industrielle du pays, financé par le PNUD.

Singapour. En septembre 1996, Mlle Liew Woon Yin, directrice de l'Office des marques et des brevets, et d'autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt mutuel, en particulier de l'organisation d'une table ronde régionale consacrée à l'application de l'Accord sur les ADPIC, qui doit se tenir à Singapour en janvier 1997.

Pays arabes

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire national de l'OMPI sur les marques (Égypte). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en coopération avec le Ministère du commerce et de l'approvisionnement, s'est tenu au Caire les 10 et 11 septembre 1996. Il a été suivi par environ 150 participants des secteurs public et privé égyptiens. Des exposés ont été présentés par un consultant égyptien de l'OMPI et par trois fonctionnaires de l'Organisation. Au programme du séminaire figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Algérie. En septembre 1996, M. Azzedine Moncef Kateb, directeur général de l'Office national du droit d'auteur, et un fonctionnaire national de l'Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle, se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des projets de révision de la législation en matière de propriété intellectuelle, de l'éventuelle adhésion de l'Algérie au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artisti-

ques, de la possibilité d'élaborer une base de données pour la diffusion de l'information technique et de l'éventuelle organisation d'un séminaire national consacré à l'Accord sur les ADPIC, qui aurait lieu au premier trimestre de 1997.

Arabie saoudite. En septembre 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, du projet de révision de la législation de l'Arabie saoudite en matière de propriété intellectuelle et de l'éventuelle organisation d'un séminaire national sur l'Accord sur les ADPIC. Les entretiens ont aussi porté, notamment, sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC.

Égypte. En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré, au Caire, le ministre de l'approvisionnement et du commerce intérieur et d'autres fonctionnaires nationaux avec lesquels il s'est entretenu de l'éventuelle adhésion de l'Égypte au Traité sur le droit des marques (TLT) et au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, ainsi que de l'assistance que va apporter l'OMPI à la modernisation de l'Administration de l'enregistrement commercial (dont relèvent les marques) et à la formation de son personnel.

En septembre 1996 également, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, au Caire, au sujet des préparatifs du séminaire de l'OMPI pour l'Afrique et les pays arabes sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle, qui doit se tenir au Caire en décembre 1996.

Émirats arabes unis. En septembre 1996, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet des modifications qu'il est proposé d'apporter aux lois nationales sur la propriété industrielle et sur le droit d'auteur et ils ont présenté à l'OMPI, pour observations, un projet de texte révisé de la loi sur le droit d'auteur. Les entretiens ont également porté sur l'éventuelle organisation, à Dubaï, d'un séminaire national consacré à l'Accord sur les ADPIC.

En septembre 1996 également, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, du projet de révision de la législation nationale en matière de propriété intellectuelle et de l'éventuelle organi-

sation d'un séminaire national consacré aux incidences de l'Accord sur les ADPIC.

Jordanie. En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI et un expert égyptien de l'OMPI se sont rendus à Amman dans le cadre d'une mission consacrée au projet de révision de la législation nationale sur la propriété industrielle et à la modernisation de l'administration nationale de la propriété industrielle. Les conseils qu'ils ont donné tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

En septembre 1996 également, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'éventuelle adhésion de la Jordanie à la Convention de Berne.

En septembre 1996 toujours, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'éventuelle organisation d'un séminaire sous-régional d'introduction au droit d'auteur et aux droits voisins, qui aurait lieu en Jordanie en 1997.

Liban. En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI et un expert syrien de l'OMPI se sont rendus à Beyrouth dans le cadre d'une mission consacrée au projet de révision de la législation nationale en matière de propriété industrielle et à la modernisation de l'administration nationale de la propriété industrielle. Les conseils qu'ils ont donné tenaient compte des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Qatar. En septembre 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités futures de coopération et, en particulier, des incidences de l'Accord sur les ADPIC.

Soudan. En septembre 1996, Mme Amal Hassan Eltinay, directrice générale de l'enregistrement commercial, s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'assistance de l'Organisation pour la révision envisagée de la législation en matière de propriété intellectuelle conformément à l'Accord sur les ADPIC et pour la modernisation de l'office national de la propriété industrielle.

Tunisie. En septembre 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des activités futures de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

Coopération pour le développement (en général)

Cours de formation, séminaires et réunions

Réunion OMPI/Office japonais des brevets (JPO)/OEB sur des questions de coopération pour le développement présentant un intérêt commun (Genève). En septembre 1996, des fonctionnaires de l'OMPI, du JPO et de l'OEB se sont rencontrés au siège de l'OMPI, à Genève, pour échanger des vues, coordonner la planification des activités et partager des informations sur des questions touchant la coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle qui présentent un intérêt commun.

Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle (Madrid). Ce cours, organisé par l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques, s'est tenu à Madrid en septembre 1996 et il a été suivi par 15 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela. Le voyage et une partie des frais de subsistance des participants étaient financés par l'Espagne. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office espagnol et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Au programme figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Cours de formation de l'OMPI sur la propriété industrielle (Munich). Ce cours, organisé par l'OMPI et l'Office allemand des brevets, s'est tenu à Munich en septembre 1996 et il a été suivi par neuf fonctionnaires nationaux. Les participants venaient des pays suivants : Éthiopie, Malawi, Mongolie, Népal, Samoa, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Zambie et Zimbabwe. Le voyage et une partie des frais de subsistance des participants étaient financés par la Carl Duisberg Gesellschaft (CDG). Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office allemand et par un fonctionnaire de l'OMPI. Au programme figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Cours de formation de l'OMPI sur les techniques de documentation, de recherche et d'examen

en matière de brevets (Stockholm). Ce cours, organisé par l'OMPI et l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement, a eu lieu à Stockholm en septembre et octobre 1996 et il a été suivi par 10 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Chine, Ghana, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Nicaragua et Philippines. Leurs frais de subsistance étaient financés par la Suède. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office suédois et par un fonctionnaire de l'OMPI.

Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle (Strasbourg). Ce cours, organisé par l'OMPI et le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), en coopération avec l'Institut national français de la propriété industrielle et avec le soutien financier des Gouvernements français et suisse, a eu lieu à Strasbourg en septembre 1996 et il a été suivi par 31 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient des pays et de l'organisation suivants : Afrique du Sud, Algérie, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Cuba, Égypte, Inde, Indonésie, Laos, Madagascar, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Viet Nam, Zaïre, et Organisation de l'Unité africaine (OUA). Pour la majorité des participants, le cours s'est prolongé par un stage pratique à l'office de la propriété industrielle de l'un des pays suivants : Bulgarie, Canada, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Israël, République tchèque, Slovaquie, Suisse. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Cours de formation OMPI/Pays-Bas sur les aspects juridiques et administratifs des marques (La Haye). Ce cours, organisé par l'OMPI et le Bureau Benelux des marques (BBM), a eu lieu à La Haye en septembre 1996. Il a réuni 20 participants, venus des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Chine, Éthiopie, Gambie, Inde, Jordanie, Kenya, Malaisie, Népal, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République popu-

laire démocratique de Corée, Thaïlande, Uruguay et Yémen. Les frais de subsistance des participants étaient financés par le BBM et par le PNUD (un participant). Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires du BBM et par un fonctionnaire de l'OMPI. Au programme du cours figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire de formation sur le thème "Les brevets, source d'information : introduction à la propriété industrielle" (La Haye et Vienne). Ce séminaire, organisé par l'OEB, s'est tenu à La Haye et Vienne en septembre 1996 et il a été suivi par 22 fonctionnaires nationaux. Les participants venaient des pays et de l'organisation suivants : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Cuba, Gabon, Gambie, Iran (République islamique d'), Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Syrie, Togo, Viet Nam, et OAPI, ainsi que de Hong Kong. Le voyage et les frais de subsistance des participants étaient financés par l'OEB. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

Cours de formation de l'OMPI sur les aspects pratiques de l'information en matière de brevets (La Haye). Ce cours, organisé par l'OMPI et l'Office néerlandais de la propriété industrielle, avec le concours du Gouvernement néerlandais, s'est tenu en septembre 1996 à La Haye. Il a été suivi par huit fonctionnaires nationaux des pays suivants : Bangladesh, Brésil, Égypte, Ghana, Malaisie, Mongolie, Nicaragua et Pakistan. Les indemnités de subsistance des participants étaient financées par les Pays-Bas. Des exposés ont été

présentés par des fonctionnaires de l'office néerlandais et par un fonctionnaire de l'OMPI.

Cours de formation OMPI/Autriche sur la documentation et l'information en matière de brevets (Vienne). Ce cours, organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office autrichien des brevets, s'est tenu à Vienne en septembre 1996. Il a été suivi par six fonctionnaires nationaux venus d'Égypte, d'Indonésie, du Mexique, du Nigéria, des Philippines et de Thaïlande. Leurs frais de voyage et de subsistance étaient pris en charge pour moitié par le Gouvernement autrichien. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'office autrichien et par un fonctionnaire de l'OMPI.

Atelier OMPI/Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les dispositions de l'Accord sur les ADPIC relatives aux moyens de faire respecter les droits à la frontière (Genève). Cet atelier, organisé par l'OMPI en coopération avec l'OMC, a eu lieu à Genève le 17 septembre 1996. Il a été suivi par 120 participants venant d'administrations qui s'occupent de questions touchant à la sanction des droits de propriété intellectuelle dans différents pays et de missions permanentes à Genève. Au programme figuraient, notamment, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC, les activités de coopération pour le développement en rapport avec l'Accord sur les ADPIC que mène l'OMPI, ainsi que les activités de coopération technique de l'OMC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMC, un fonctionnaire de l'OMD, deux fonctionnaires de l'OMPI et des experts venus d'Égypte, du Japon, des États-Unis d'Amérique et de Hong Kong.

Médailles de l'OMPI

En septembre 1996, une médaille de l'OMPI a été décernée à un inventeur à l'occasion de l'Exposition nationale des inventions d'intérêt exceptionnel, qui se tenait à Séoul. En septembre 1996 également, sur la recommandation de l'Office ukrainien des brevets et de la Société ukrainienne des inventeurs et innovateurs, deux inventeurs ukrainiens ont reçu chacun une médaille de l'OMPI en reconnaissance de leurs

inventions et de leur contribution exceptionnelle à la promotion du système de propriété intellectuelle en Ukraine. Ce même mois, trois médailles de l'OMPI ont été remises aux lauréats des concours organisés pour récompenser respectivement la meilleure invention, la meilleure inventrice et le meilleur jeune inventeur lors de l'Exposition internationale des inventions Beijing '96.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

Activités régionales

Conférence sur la propriété industrielle dans l'intégration européenne (Pologne). En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à cette conférence, organisée à Cracovie par la Commission des Communautés européennes (CCE) et le Gouvernement polonais. Elle réunissait plus de 200 participants, au nombre desquels des fonctionnaires nationaux des pays suivants : Allemagne, Bulgarie, Danemark, Estonie, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède. Il y a essentiellement été question de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle entre les pays de l'Union européenne et les pays européens en transition vers l'économie de marché.

Activités nationales

Bélarus. En septembre 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la situation de la propriété intellectuelle au Bélarus et de la préparation de lois sur la protection des circuits intégrés et la protection contre la concurrence déloyale. Un exposé lui a en outre été fait sur les activités que mène l'OMPI dans le cadre de son Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCPII).

Bosnie-Herzégovine. En septembre 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, sur différentes questions touchant, en particulier, l'information et la documentation en matière de brevets, ainsi que sur une éventuelle assistance technique qui pourrait être fournie à la Bosnie-Herzégovine qui est récemment devenue membre du PCPII.

Bulgarie. En septembre 1996, dans le cadre du projet national visant à moderniser le système de propriété industrielle du pays, qui est financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'OMPI a organisé à l'intention de Mme Radoslavka Kazandjieva, présidente de l'Office des brevets de la Républi-

que de Bulgarie, un voyage d'étude qui lui a permis de se rendre à Paris, à l'Institut national de la propriété industrielle, pour étudier les services offerts par cet institut dans le domaine de l'information en matière de brevets.

Estonie. En septembre 1996, M. Matti Pääs, directeur général de l'Office des brevets de l'Estonie, et un autre fonctionnaire national se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, d'un certain nombre de questions touchant, en particulier, le projet de loi estonienne sur les dessins et modèles industriels.

Ex-République yougoslave de Macédoine. En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a animé à Skopje, à l'Office de la protection de la propriété industrielle, un cours de formation sur l'utilisation de la classification internationale des brevets (CIB) à l'intention des examinateurs de brevets de cet office. Les bénéficiaires de ce cours ont appris les principes de base du classement et de la recherche au moyen de la CIB et du système de recherche IPC:CLASS sur disque compact ROM et ils ont pu s'y exercer.

En septembre 1996 également, M. Abdulmenaf Bedeti, ministre du développement, accompagné par M. Gorgi Filipov, directeur de l'Office de la protection de la propriété industrielle, ainsi qu'un autre fonctionnaire national ont eu des entretiens avec le directeur général et avec d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de la coopération entre l'Ex-République yougoslave de Macédoine et l'OMPI.

Géorgie. En septembre 1996, M. David Gabunia, président de l'Office géorgien des brevets, s'est fait exposer par des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, les avantages que présenterait pour son pays l'adhésion au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques; il a en outre discuté des modalités d'organisation du Séminaire régional de l'OMPI sur les marques et les indications géographiques qui va se tenir à Tbilissi en octobre.

Ouzbékistan. En septembre 1996, M. Akil A. Azimov, directeur du Comité d'État de la République d'Ouzbékistan pour la science et la technique, a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'éventuelle adhésion de l'Ouzbékistan à la Convention sur le brevet eurasien ainsi que de questions d'organisation concernant le Séminaire régional de l'OMPI sur le rôle de la propriété industrielle dans les relations juridiques d'affaires, qui va se tenir en novembre à Tachkent.

Roumanie. En septembre 1996, l'OMPI a communiqué aux autorités roumaines, sur leur demande, des observations relatives à un projet de loi sur les marques et les indications géographiques. Ces observations prenaient en compte les dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

Slovaquie. En septembre 1996, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, s'est rendu en visite officielle en Slovaquie, à l'invitation du Gouvernement slovaque. À Bratislava, il a été reçu par le premier ministre et a rencontré le président et des membres du Parlement, d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux, ainsi que le président et des membres de l'Académie des sciences. Leurs entretiens ont porté sur la coopération entre la Slovaquie et l'OMPI et en particulier sur l'assistance de l'OMPI en ce qui concerne l'élaboration d'une nouvelle législation en matière de propriété intellectuelle. À Banská Bystrica, le directeur général a participé à l'inauguration du nouveau bâtiment

de l'Office de la propriété industrielle. Lors d'une cérémonie organisée à l'Université Mathias Bel, le titre de *docteur honoris causa* lui a été conféré en reconnaissance de sa contribution à la mise en place du système de propriété intellectuelle en Slovaquie.

Slovénie. En septembre 1996, M. Bojan Pretnar, directeur de l'Office slovène de la propriété intellectuelle, s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions touchant la protection des indications géographiques en Slovénie.

Tadjikistan. En septembre 1996, M. Inom G. Takhirov, directeur du Centre national pour les brevets et l'information, a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet des activités futures de coopération entre le Tadjikistan et l'OMPI, en particulier concernant l'organisation, en 1997, d'un séminaire sur le rôle de la propriété industrielle dans les pays en transition vers l'économie de marché.

Ukraine. En septembre 1996, M. Valery L. Petrov, président de l'Office ukrainien des brevets, et un autre fonctionnaire national ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet de l'éventuelle adhésion de l'Ukraine à la Convention sur le brevet eurasien ainsi que de questions d'organisation concernant le Séminaire régional OMPI/Office européen des brevets (OEB) sur la sanction des droits de propriété industrielle, qui va se tenir en novembre à Kiev.

Contacts du Bureau international de l'OMPI avec d'autres pays et avec des organisations internationales

Contacts au niveau national

Andorre. En septembre 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des

fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi sur le droit d'auteur que le Bureau international de l'OMPI avait rédigé pour Andorre à la demande des autorités nationales.

Danemark. En septembre 1996, un groupe de professeurs danois s'est rendu au siège de l'OMPI où un fonctionnaire de l'Organisation l'a renseigné sur les activités de l'OMPI, en particulier sur la Conférence diplomatique de décembre 1996 sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins.

États-Unis d'Amérique. En septembre 1996, Mme Marybeth Peters, directrice de l'enregistrement des droits d'auteur et bibliothécaire adjointe pour les services du droit d'auteur (Office du droit d'auteur), s'est entretenue, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre les États-Unis d'Amérique et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

Israël. En septembre 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur des questions de propriété intellectuelle, y compris la nouvelle loi sur le droit d'auteur qui allait être examinée par le Parlement de son pays.

Nations Unies

Nations Unies. En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une partie de la 51^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est tenue à New York.

Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA). En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion de haut niveau du CCQA, qui s'est tenue à New York.

Comité d'organisation du Comité administratif de coordination (CAC/CO). Fin septembre et début octobre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à deux réunions du CAC/CO, qui se sont tenues à New York.

Convention sur la diversité biologique. En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la deuxième réunion de l'organe subsidiaire de la convention susmentionnée chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui s'est tenue à Montréal (Canada).

Organisations intergouvernementales

Office européen des brevets (OEB). En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a fait

un exposé, à La Haye, sur l'Organisation et sa coopération avec l'OEB lors d'un séminaire organisé par cet office à l'intention de son personnel supérieur, sur le thème de la coopération de l'OEB avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies.

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Lyon (France), à la deuxième réunion du Groupe de travail sur la contrefaçon et le piratage des produits industriels, organisée par INTERPOL, et a présenté un exposé sur le rôle et les activités de l'OMPI dans les domaines susmentionnés.

Organisation mondiale des douanes (OMD). En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMD s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des conséquences éventuelles que peuvent avoir pour l'administration douanière les transmissions numériques transfrontalières d'œuvres protégées en tant qu'objets de propriété intellectuelle.

Organisation mondiale du commerce (OMC). En septembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, en qualité d'observateurs, à une réunion du Conseil des ADPIC de l'OMC, qui s'est tenue à Genève.

Autres organisations

Association des propriétaires européens de marques de commerce. En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le système d'enregistrement international des marques lors de la réunion annuelle de cette association, qui s'est tenue à Stockholm.

Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP). En septembre 1996, la 15^e réunion annuelle de l'ATRIP s'est tenue à Casablanca (Maroc). Elle a été suivie par 75 participants venant de 29 pays. L'OMPI a payé les frais de voyage et de séjour de 12 professeurs ressortissants de l'Afrique du Sud, du Cameroun, de la Chine, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de la Jordanie, du Lesotho, du Mexique, du Sénégal, du Soudan, de la Tunisie et du Zimbabwe. Deux

fonctionnaires de l'Organisation ont également participé à la réunion.

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI). En septembre 1996, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, a participé, à Interlaken (Suisse), au premier forum de l'AIPPI, organisé par la Fondation de l'AIPPI pour la promotion de la protection de la propriété intellectuelle en collaboration avec la Licensing Executives Society (LES), qui a été suivi par quelque 500 participants. Parmi les questions abordées lors du forum figuraient différentes questions relatives à la protection des droits de propriété industrielle et les stratégies correspondantes.

Chambre de commerce internationale (CCI). En septembre 1996, le secrétaire général et un autre représentant de la CCI se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt mutuel portant, en particulier, sur la protection de la propriété intellectuelle.

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En septembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Paris, au 40^e congrès de la CISAC.

En septembre 1996 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion de la commission de la CISAC pour l'Asie et le Pacifique.

Conseil international des archives (CIA). En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Beijing, à la XIII^e session du CIA.

Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO). En septembre 1996, le président de l'IFRRO a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet notamment d'activités de coopération entre l'OMPI et l'IFRRO.

Global Business Forum. En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé, à Genève, sur le rôle de l'Organisation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord sur les

ADPIC lors d'une réunion sur "L'OMC et le nouveau programme de travail en matière de commerce", organisée par le Global Business Forum, une association d'entreprises multinationales dont le siège est à New York.

Groupe de documentation sur les brevets (PDG). En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la 32^e réunion du Groupe de travail du PDG sur l'incidence des législations en matière de brevets sur la documentation, qui s'est tenue à Stockholm.

Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI). En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités de l'Organisation dans le domaine de la protection des marques notoires lors d'un colloque sur le nouveau système de droit des marques, organisé par le MPI à Ringberg (Allemagne).

Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC). En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé au 34^e congrès de la LIDC, qui s'est tenu à Cambridge (Royaume-Uni).

Université de Harvard. En septembre 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à Cambridge, Massachusetts (États-Unis d'Amérique), à une conférence intitulée "Coordination et administration du réseau Internet", organisée par l'université susmentionnée avec la coopération, notamment, de l'Internet Society. L'un des fonctionnaires en question a présenté un exposé sur les questions de marques internationales liées aux noms de domaines.

Université de Neuchâtel (Suisse). En septembre 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Neuchâtel, à une conférence sur le thème "Problèmes juridiques posés par l'utilisation du réseau Internet", qui était organisée par l'université susmentionnée. Parmi les sujets abordés lors de cette conférence figurait la question de la protection par le droit d'auteur et les droits voisins.

Nouvelles diverses

Lois nationales

Norvège. Des modifications de la législation en matière de propriété industrielle (concernant la loi et le règlement sur les brevets, la loi et le règlement sur les marques, ainsi que le règlement relatif aux dessins et modèles) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

Lois régionales

Communautés européennes. La directive n° 96/9/CE du Parlement européen du Conseil du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

Publications récentes de l'OMPI

En septembre 1996, l'OMPI a fait paraître les nouvelles publications¹ suivantes :

¹ Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section de la vente et de la diffusion des publications de l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse (téléimprimeur : 412 912 OMPI CH; télécopieur : (41-22) 733 54 28; téléphone : (41-22) 730 91 11).

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et Règlement d'exécution (en vigueur depuis le 1^{er} avril 1996) (en espagnol), n° 204(S), 125 pages, 15 francs suisses.

Brochure de la coupole (en 58 langues), n° 417, 61 pages, gratuit.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1997

17-20 février (Genève)

Comité d'experts sur les licences de marques (première session)

Le comité étudiera des questions concernant les formalités et d'autres aspects juridiques relatifs aux licences de marques.

Invitations : comme membres, i) États membres de l'OMPI et ii) les Communautés européennes; comme observateurs, certaines organisations.

18 et 19 mars (Genève)

Comité de coordination de l'OMPI (trente-septième session)

Le comité tiendra une session extraordinaire pour désigner un candidat au poste de directeur général et pour éventuellement traiter aussi de certaines questions relatives au personnel.

Invitations : États membres du Comité de coordination de l'OMPI et, comme observateurs, États membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de ce comité.

21 mars (New York)

Conférence de l'OMPI sur l'arbitrage

Cette conférence servira de cadre à un examen approfondi de la procédure d'arbitrage des litiges en matière de propriété intellectuelle selon les règlements d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI. Des représentants de l'OMPI, des juristes et des praticiens présenteront des exposés et animeront des débats sur tous les aspects importants de ces règlements autour des thèmes suivants : arbitrage des litiges en matière de propriété intellectuelle et arbitrage à l'ère des techniques de pointe; clause d'arbitrage; constitution du groupe spécial; mesures conservatoires et provisoires; conduite de la procédure; sentence arbitrale; frais de l'arbitrage.

Participation : toute personne, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

8-10 avril (Phuket, Thaïlande)

Forum mondial Unesco-OMPI sur la protection du folklore

Le forum mondial — organisé par l'Unesco et l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais — servira de cadre à un examen de tous les aspects importants de la protection du folklore. Il y sera aussi question des mesures juridiques envisageables dans ce domaine aux niveaux national et international.

Invitations : États membres de l'Unesco et de l'OMPI, certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et — moyennant paiement d'un droit d'inscription — toute personne.

14 et 15 avril (Genève)

Comité du budget de l'OMPI (seizième session) et Comité des locaux de l'OMPI (septième session)

Les deux comités continueront d'examiner, lors d'une session commune, des questions concernant les besoins de l'OMPI en nouveaux locaux.

Invitations : États membres des comités et, comme observateurs, autres États membres de l'OMPI.

16-18 avril (Genève)

Comité du budget de l'OMPI (dix-septième session)

Le comité examinera le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999.

Invitations : États membres du comité et, comme observateurs, autres États membres de l'OMPI.

28-30 avril (Manille)

Colloque mondial de l'OMPI sur la radiodiffusion, les nouvelles techniques de communication et la propriété intellectuelle

Le colloque mondial — organisé en collaboration avec le Gouvernement philippin — servira de cadre à un examen de la situation actuelle et d'une éventuelle amélioration de la réglementation des droits et des obligations des organisations (organismes de radiodiffusion, câblodistributeurs, Internet, etc.) qui mettent à la disposition du public des programmes contenant des œuvres, des émissions de radiodiffusion, des prestations et des phonogrammes protégés.

Invitations : États membres de l'OMPI, certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et — moyennant paiement d'un droit d'inscription — toute personne.

22 septembre - 1^{er} octobre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (trentième série de réunions)

Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réuniront en session ordinaire.

Ils procéderont, notamment, à l'examen et à l'évaluation des activités menées depuis juillet 1996, arrêteront le programme et le budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 1998-1999 et nommeront le nouveau directeur général.

Invitations : États membres de l'OMPI ou de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1997

29 et 30 avril (Genève)

Comité consultatif (cinquante-troisième session)

Invitations : États membres de l'UPOV.

27 octobre (Genève)

Comité administratif et juridique (trente-septième session)

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales.

28 octobre (Genève)

Comité consultatif (cinquante-quatrième session)

Invitations : États membres de l'UPOV.

29 octobre (Genève)

Conseil (trente et unième session ordinaire)

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

États membres de l'OMPI

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Laos, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe (161 États).

États parties à la Convention de Paris

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe (140 États).

États parties à la Convention de Berne

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe (120 États).

États parties au PCT

Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Yougoslavie (88 États).

Arrangement de Madrid et Protocole relatif à l'Arrangement

États parties à l'Arrangement : Albanie, Algérie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Égypte, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Tadjikistan, Ukraine, Viet Nam, Yougoslavie (46 États).

États parties au Protocole : Allemagne, Chine, Cuba, Danemark, Espagne, Finlande, Monaco, Norvège, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Suède (12 États).